

COMMUNE DE  
BUCQUOY

DEPARTEMENT DU  
PAS DE CALAIS

CANTON DE  
BAPAUME

**DELIBERATION**

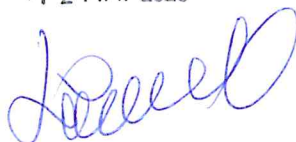
**N°4/2026**

**Objet :**

**Annulation de la  
délibération  
n°4/2025 en date du  
07 novembre 2025**

**Certifié exécutoire  
par le Président le**

12 MAI 2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril, à vingt heures, l'assemblée s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence d'Eugène DELAMBRE, en suite de convocation en date du 24 avril 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Eugène DELAMBRE, Bruno VIENNE, Anne-Marie BARBIER, Raynald LEPOIVRE, Nathalie BISSETTE, Benjamin DALLE, Angélique BARBIER.

Absents excusés : Serge DUCRON, Ludivine DEPRez, Amandine DELAMBRE, Marie-José BOTTE, Juliette DUNAJSKI.

Secrétaire : Bruno VIENNE

La séance ouverte, Monsieur DELAMBRE explique que les critères d'attribution des parcelles du CCAS ne sont pas conformes à la réglementation en vigueur. Il convient donc d'annuler la délibération n°4/2025 en date du 07 novembre 2025 attribuant la location de la parcelle ZM 16 avec lesdits critères.

Après discussion, l'assemblée décide à la majorité des membres présents (1 voix contre, aucune abstention et 6 voix pour), d'annuler cette délibération.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE, LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président,  
Eugène DELAMBRE

